

Séance du conseil municipal du 7 mai 2015

PRÉSENTS : TORCK Chantal • BELTRAMELLI Didier • BORDE Aline • CAMUS Jacky • COURTOIS Michel • DUPERRIER Bernard • JENOUDET Sandra • MONNOT Bruno • PATENAT Sophie • QUINARD Jacky • ROUSSEY Pascal • RYON Florence • GUILLAUMONT Jeannine • JANET Alain •

ABSENTS EXCUSÉS : COLSON Sylvie (pouvoir à MONNOT) • FERRAROLI Noémie (pouvoir à TORCK Chantal) • PONSOT Danièle (pouvoir à Alain JANET) • BOSCH Jean • VILMONT Françoise

SECRÉTAIRE : BORDE Aline

COMPTE RENDU

Madame le Maire informe que par courrier du 7 avril 2015, Monsieur Bernard DUPERRIER a présenté sa démission de ses fonctions de 2^{ème} adjoint au maire.

Monsieur le Préfet du Jura, représentant de l'Etat dans le Département du Jura a accepté cette démission en date du 23 avril 2015 et bien noté qu'il demeure conseiller municipal.

Par courrier du 29 avril 2015 le Sous-Préfet rappelle qu'en application des articles L.2122-10 et L2122-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être convoqué dans un délai de 15 jours à compter de la date d'acceptation de la démission, afin de pourvoir à la vacance du poste de 2^{ème} adjoint.

Deux possibilités :

- a) Soit appliquer la procédure de droit commun : le poste est comblé par effet de glissement au rang supérieur des adjoints suivant immédiatement le démissionnaire et il sera procédé à l'élection du dernier adjoint,
- b) Soit appliquer la procédure prévue au dernier alinéa de l'article L2122-10 du code général des collectivités territoriales : les adjoints suivant immédiatement le démissionnaire conservent leur rang et le conseil municipal procède à l'élection d'un nouvel adjoint au poste laissé vacant.

Madame Sophie PATENAT et Monsieur Alain JANET sont nommés assesseurs, Madame Aline BORDE est nommée secrétaire.

Application de la procédure de droit commun

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer la procédure de droit commun. Les postes de 2^{ème} et 3^{ème} adjoint sont comblés par effet de glissement au rang supérieur des adjoints suivants immédiatement le démissionnaire Monsieur DUPERRIER, à savoir 2^{ème} adjoint : Madame Sylvie COLSON, 3^{ème} adjoint : Madame Sophie PATENAT.

Election du 4^{ème} adjoint

Le Conseil Municipal par 13 voix pour et 4 suffrages déclarés nuls nomme Monsieur Didier BELTRAMELLI 4^{ème} adjoint au Maire de Chaussin. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Début de séance 20h00
Clôture de Séance 21h15

Le Maire
Chantal TORCK